

TARIFS COMMUNAUX

1-Tarifs des Services Périscolaires : Cantine et Accueil Périscolaire Année Scolaire 2009/2010 : Délibération N°075/2009 du 12 Octobre 2009

Tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2009

TARIFS CANTINE

Repas Enfant (Tarif de Base) : 2.70 €/ repas

Repas consommé non commandé : 4.40 €/ repas

Repas Adulte (Tarif Unique) : 4.40 €/ repas

Majoration pour un enfant du Pays Lislois résidant hors Commune de Lisle-sur-Tarn :
+ 1.70 €

- Part Communale : 1.19 €/ repas (70 %)
- Part Famille : 0.51 €/ repas (30 %) soit un tarif de **3.21 € / repas**

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (par mois)

CRITERES DE DEGRESSIVITE DES TARIFS pour l'Accueil Périscolaire

TRANCHE 1	RI > 19 093.75 €
TRANCHE 2	RI entre 13 358.75 € et 19 093.75 €
TRANCHE 3	RI < à 13 358.75 €

1 ENFANT	Tarif Plein
2 ENFANTS	- 3 %
3 ENFANTS et +	- 5 %

1 PLAGE HORAIRE : MATIN OU MIDI OU SOIR

	BELLEVUE			LAPEYRIERE		
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
1 ENFANT	8.00 €	7.00 €	6.00 €	6.00 €	5.00 €	4.00 €
2 ENFANTS	15.52 €	13.58 €	11.64 €	11.64 €	9.70 €	7.76 €
3 ENFANTS et +	22.80 €	19.95 €	17.10 €	17.10 €	14.25 €	11.40 €

Majoration pour un enfant du Pays Lislois résidant hors Commune de Lisle-sur-Tarn :
+ 1.10 €/ heure avec un maximum mensuel de + 35.00 €

(toute heure commencée est due)

- Part Communale : 0.77 €/ heure (70 %)
- Part Famille : 0.33 €/ heure (30 %)

2 PLAGES HORAIRES : MATIN ET MIDI, OU MIDI ET SOIR, OU MATIN ET SOIR						
	BELLEVUE			LAPEYRIERE		
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
1 ENFANT	13.00 €	11.00 €	9.00 €	9.00 €	8.00 €	6.00 €
2 ENFANTS	25.22 €	21.34 €	17.46 €	17.46 €	15.52 €	11.64 €
3 ENFANTS et +	37.05 €	31.35 €	25.65 €	25.65 €	22.80 €	17.10 €

Majoration pour un Enfant du Pays Lislois résidant Hors Commune de Lisle-sur-Tarn :

+ 0.78 €/ heure avec un maximum mensuel de + 50.00 €

(toute heure commencée est due)

- Part Communale : 0.55 €/ heure (70 %)
- Part Famille : 0.23 €/ heure (30 %)

3 PLAGES HORAIRES : MATIN, MIDI ET SOIR						
	BELLEVUE			LAPEYRIERE		
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
1 ENFANT	17.00 €	14.00 €	11.00 €	12.00 €	10.00 €	8.00 €
2 ENFANTS	32.98 €	27.16 €	21.34 €	23.28 €	19.40 €	15.52 €
3 ENFANTS et +	48.45 €	39.90 €	31.35 €	34.20 €	28.50 €	22.80 €

Majoration pour un enfant du Pays Lislois résidant hors Commune de Lisle-sur-Tarn :

+ 0.63 €/ heure avec un maximum mensuel de + 60.00 €

(toute heure commencée est due)

- Part Communale : 0.44 €/ heure (70 %)
- Part Famille : 0.19 €/ heure (30 %)

2- Tarifs de l'Accueil de Loisirs

Année scolaire 2009/2010 : Délibération N°76/2009 du 12 Octobre 2009

Tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2009

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi et vacances) par jour
--

CRITERES DE DEGRESSIVITE DES TARIFS pour l'Accueil de Loisirs
--

TRANCHE 1	RI > 19 093.75 €
TRANCHE 2	RI entre 13 358.75 € et 19 093.75 €
TRANCHE 3	RI < à 13 358.75 €

1 ENFANT	Tarif Plein
2 ENFANTS	- 3 %
3 ENFANTS et +	- 5 %

Le prix du repas est facturé à part :

- Repas Enfant (Tarif de Base) : 2.70 €/ repas

- Repas Enfant résidant hors Commune de Lisle-sur-Tarn : 4.40 €/ repas

	JOURNEE			½ JOURNEE		
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
1 ENFANT	8.00 €	7.50 €	7.00 €	4.50 €	4.00 €	3.50 €
2 ENFANTS	15.52 €	14.55 €	13.58 €	8.73 €	7.76 €	6.79 €
3 ENFANTS et +	22.80 €	21.37 €	19.95 €	12.82 €	11.40 €	9.97 €

Majoration pour un enfant résidant hors Commune de Lisle-sur-Tarn :

+ 2.00 €/ journée

+ 1.50 / ½ journée

3- Tarifs Piscine Municipale

Délibération N°19/2003 du 28 Février 2003

Entrée Adulte	2 €
Entrée Enfant jusqu'à 16 ans inclus	1.20 €
Visiteur	0.50 €
Carte de bains de 10 entrées Adulte	16 €
Carte de bains de 10 entrées Enfant	9.50 €
2 cartes de bains de 10 entrées Adulte	25 €
2 cartes de bains de 10 entrées Enfant	16 €

Participation des communes utilisatrices	1.50 €/enfant/séance
--	-------------------------

Validité des titres d'entrée limitée à la saison.

Acceptation de paiement par tickets temps libre selon les tarifs en vigueur.

4- Tarifs Dépositaire et Colombarium

Délibérations N°82/2003 du 04 Juillet 2003 et N°113/2007 du 18 Décembre 2007

Colombarium :

✓15 ans : 100 €
✓30 ans : 150 €

Dépositaire :

✓1^{er} mois : 12 €
✓à partir du 2^{ème} mois : 24 €

Tout mois commencé est dû.

Le dépôt est limité à un an

Concessions Perpétuelles :

✓2 m² 200 €
✓3 m² 330 €
✓4 m² 500 €

Taxes Funéraires :

- | | |
|--|------|
| ✓Fosse pour un enfant moins de 7 ans : | 23 € |
| ✓Fosse de 2.70 de profondeur Adulte | 85 € |

5- Tarifs Occupation du Domaine Public par les Entreprises du Spectacle (Cirques) Délibérations N°82/2003 du 04 Juillet 2003

- | | |
|---|------------------------------|
| ✓Caution de dépôt : | 305 € |
| ✓Droit d'occupation du domaine public : | 46 €par jour
d'occupation |

6- Tarifs de Location de Salles

Délibérations N°82/2003 du 04 Juillet 2003, N°162/2003 du 07 Novembre 2003 et N°101/2004 du 08 Octobre 2004

§ -Salle Communale Pierre Salvat :

✓Utilisation limitée aux Associations communales, du canton, de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, et des communes limitrophes, gratuitement.

✓Caution de 200 €demandée pour toute occupation.

§ -Salle des Fêtes :

Conditions de Location :

- ☉ Aucun repas ne sera autorisé : les collations, vins d'honneur et goûters seront toutefois acceptés,
- ☉ Une Caution de 200 € sera demandée pour chaque utilisation, cependant pour les associations communales cette caution sera annuelle,
- ☉ Une convention sera établie pour toute utilisation avec comme annexe un état des lieux réalisé avant et après toute occupation,
- ☉ La période d'été va du 16 avril au 14 octobre, la période d'hiver va du 15 octobre au 15 avril.

Tarifs de Location :

☆Particuliers :

-aucune location à des particuliers.

☆Administrations et Etablissements Publics :

-administrations, établissements publics administratifs ou de santé et associations émanant de ces structures: gratuit.

☆Associations communales, du canton, de la Communauté de Communes Tarn et Dadou et des communes limitrophes :

-gratuité de l'utilisation pour les associations organisant une manifestation en plein air et obligées de se replier vers la salle pour cause de mauvais temps,

- 40 € par utilisation, avec toutefois une occupation gratuite par an pour une utilisation à but non lucratif (c'est-à-dire sans droit d'entrée ni ventes diverses...).

☆ Ecoles et associations s'y rapportant :

- amicales, association de parents d'élèves : gratuit.

☆ Partis Politiques et candidats à des élections politiques :

- gratuité pour l'organisation de réunions publiques.

☆ Entreprises, Sociétés à but commercial :

- 100 €

☆ Cas exceptionnels et dérogations

- possible après étude des situations au cas par cas.

Chauffage :

Durant la période d'Hiver soit du 15 octobre au 15 avril, paiement d'un forfait de 30 € par séance au titre du Chauffage de la Salle.

Toutefois un seul forfait chauffage pendant l'hiver sera appliqué aux écoles et associations s'y rapportant (amicales, association de parents d'élèves).

Utilisation de la Sonorisation :

L'utilisation de la sonorisation de la Salle des Fêtes ne fera pas l'objet d'une tarification supplémentaire au prix de location de la salle, cependant, une caution de 250 € sera demandée en supplément et pourra être conservée en cas de détérioration du matériel constatée lors de l'état des lieux réalisé pour toute occupation de salle.

**7- Tarifs de Location de Matériels Communaux
Délibération N°161/2003 du 07 Novembre 2003**

Publics concernés :

- Collectivités locales,
- Associations communales, du périmètre du Sivom du Pays Lislois ou de Tarn et Dadou
- Particuliers résidant sur la Commune
- Professionnels

Durée de la location : ces tarifs sont applicables par matériel et pour la durée de la manifestation quelle que soit la durée de prêt qui n'est pas limitée. Les dates de retour seront fixées en entente entre la Commune et le demandeur en fonction des besoins et contraintes de chacun.

Tarifs de Location :

Podium :

- Caution : 500 €
- Location : 200 € livraison et montage compris assurés par les services techniques
- Tarif valable pour tous les publics sauf :
 - gratuité pour les collectivités en cas de réciprocité

-gratuité une fois par an pour les écoles de la commune et associations s'y rapportant.

La caution est due dans tous les cas même en cas de gratuité. Elle sera retenue en cas de retour du matériel avec dégradations.

Chaises et Tables :

Rappel : les tables et chaises des salles Salvat et des Fêtes sont comprises dans la location de ces salles. En aucun cas ces mobiliers, attachés aux salles, ne pourront être déplacés ou loués séparément.

Tarif valable pour tous les publics :

Chaises :

- Pas de caution, en cas de dégradation, remplacement au prix d'achat.
- Chaise livrée : 0.30 €/chaise
- Chaise non livrée : 0.15 €/chaise
- Chaises rouges de la MJC non livrées : gratuit
- Chaises rouges de la MJC livrées : 0.15 €/chaise

Tables :

- Pas de caution, en cas de dégradation, remplacement au prix d'achat
- Table livrée : 1 €/table
- Table non livrée : 0.50 €/table

Barrières et Panneaux de Signalisation :

- Pas de caution, en cas de dégradation, remplacement au prix d'achat
- Associations : gratuit
- Particuliers : gratuit matériel non livré
2 €/par matériel livré
- Collectivités : gratuit en cas de réciprocité et entente
3 €/par matériel non livré.

8- Tarifs Photocopies

Délibérations N°82/2003 du 04 Juillet 2003

✓ Tout document ou acte dont la reproduction ou la copie est autorisée en vertu des textes régissant la communication des documents administratifs : (liste électorale, règlement du POS, recueil des actes administratifs

- ✓Format A4 : 0.30 €
- ✓Format A3 : 0.90 €

- ✓Document Cadastral : 3.00 €
- ✓Facturation des frais postaux si document adressé par courrier.